



50 ans du traité de l'Elysée

22 février 2013

Le président de la République, François Hollande, s'est rendu à Berlin lundi 21 et mardi 22 janvier 2013 pour célébrer le cinquantième anniversaire du traité de l'Elysée avec la Chancelière de la République Fédérale d'Allemagne, Angela Merkel.



50 ans du traité de l'Elysée

Le 22 janvier 1963, le Général de Gaulle et le Chancelier Adenauer signaient un traité de coopération destiné à sceller la réconciliation entre la France et la République Fédérale d'Allemagne. Ils scellaient ainsi la réconciliation franco-allemande en la transformant en une véritable amitié. Depuis plus de cinquante ans, cette dernière s'est construite sur la base d'une réconciliation historique entre deux pays jadis opposés par les guerres et a été à la fois l'un des enjeux principaux et le moteur de l'intégration européenne. C'est là l'esprit et la lettre de ce que déclarait Robert Schuman le 9 mai 1950 : "L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble : elle se fera par des réalisations concrètes, créant d'abord

une solidarité de fait. Le rassemblement des nations européennes exige que l'opposition séculaire de la France et de l'Allemagne soit éliminée : l'action entreprise doit toucher au premier chef la France et l'Allemagne". Depuis lors, chacune des étapes d'approfondissement de la construction européenne puise sa source dans une vision partagée par la France et l'Allemagne.

La force du couple franco-allemand tient en grande partie aux liens étroits qu'ont su tisser, au fil du temps et dans tous les domaines, les deux pays. Le Traité sur la coopération franco-allemande (dit Traité de l'Elysée) est à ce titre fondateur. Il répond à trois objectifs, exposés dans la brève Déclaration commune accompagnant le Traité :

- sceller symboliquement la réconciliation franco-allemande ;
- créer entre les deux peuples, et en particulier leurs jeunes, une véritable amitié ;
- favoriser ainsi la « construction de l'Europe unie, qui est le but des deux peuples ».

Au niveau politique et institutionnel, le Traité met en place un calendrier contraignant de rencontres régulières à tous les niveaux (chefs d'Etats et de gouvernement, Ministres, hauts fonctionnaires), destiné à susciter entre les deux pays un réflexe de coopération. Ces dispositions ont été par la suite précisées et prolongées par la mise en place de nouvelles structures de concertation. Ainsi, en 1988-1989, à l'occasion du 25ème anniversaire du Traité, ont été créés le Conseil Economique et Financier Franco-Allemand (CEFFA), le Conseil Franco-Allemand de l'Environnement (CFAE) et le Conseil Franco-Allemand de Défense et de Sécurité (CFADS). C'est d'ailleurs dans ce dernier cadre qu'a été lancée la Brigade franco-allemande, qui a débouché elle-même sur l'Eurocorps (1993). De même, après le Traité de Nice, la France et l'Allemagne ont souhaité accroître les échanges informels au plus haut niveau sur toutes les grandes questions européennes et internationales ; c'est ce qui a conduit à la mise en place du processus dit de "Blaesheim" qui permet de réunir tous les deux mois environ le Président de la République et le chef du gouvernement allemand, ainsi que leurs Ministres des Affaires étrangères.

Lors de ces célébrations, en réponse à une question d'une journaliste française, M. Hollande a confié avec le sourire qu'entre lui et Mme Merkel, "le courant passe sans qu'il n'y ait besoin de mettre de l'électricité". Malgré les différentes générations de dirigeants nationaux qui se sont succédés, l'amitié franco-allemande est toujours aussi solide. L'Europe en a bien besoin aujourd'hui.

En savoir plus

- le site officiel des [50 ans du traité de l'Elysée](http://ceuropeens.org/photorama/50-ans-du-traite-de-lelysee) ^[1]

Source URL: <http://ceuropeens.org/photorama/50-ans-du-traite-de-lelysee>

Links:

[1] <http://50ans.france-allemande.fr/>